

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 9 JANVIER 2017 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Marc L'Heureux, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia, formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

ÉTAIT ABSENT : M. Clément Légaré

Le directeur général, M. Pascal Caron, est aussi présent.

170001 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET DU 12 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 5 et du 12 décembre 2016 soient adoptés.

ADOPTÉE

170002 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 16 décembre 2016 totalisant la somme de 57 378,53\$ et regroupant les chèques 25915 ainsi que 25941 à 25984, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 29 162,14\$ et regroupant les prélèvements no 1739 à 1770 soient approuvées.

ADOPTÉE

170003 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2017 au montant de 973,48\$ plus taxes;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Administration – Cotisations et abonnements 0219000494*

ADOPTÉE

170004 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Pascal Caron soit inscrit à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2017;

QUE la cotisation annuelle au montant de 350\$ plus taxes soit payée par la Municipalité;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Urbanisme – congrès et cotisations 0261000339*

ADOPTÉE

170005 RENOUELEMENT DES ADHÉSIONS À L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Mme Annie Bellefleur et M. Pascal Caron soient inscrits à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2017;

QUE les cotisations annuelles, incluant l'assurance juridique, totalisant 1564 \$ (plus taxes) soient payées par la Municipalité;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Gestion du personnel – congrès et cours 0216000339*

ADOPTÉE

170006 OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité octroie une subvention de fonctionnement de 13,110\$ à la bibliothèque municipale pour l'année 2017.

ADOPTÉE

170007 APPUI AU MARCHÉ ALIMENTATION BRÉBEUF INC.

ATTENDU QUE le marché Alimentation Brébeuf inc, a déposé une demande de permis à la SAQ afin de diversifier ses produits offerts;

ATTENDU QUE le marché est situé sur la route nationale 323, au cœur du village de Brébeuf, et permet ainsi d'offrir à la population locale et environnante une diversité de produits essentiels aux familles et aux passants;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel l'est depuis une quinzaine d'années avec une équipe comptant 13 employés et que ceux-ci doivent user de génie afin de demeurer opérationnel étant donné leur proximité avec de grandes bannières d'alimentation implantées à Mont-Tremblant;

ATTENDU QU'il est souhaitable de maintenir une épicerie dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal vise à redynamiser le cœur villageois et désire supporter ses commerçants brégeois;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande de permis à la SAQ soumise par le marché Alimentation Brébeuf inc.

ADOPTÉE

170008 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général